

Beaux-Arts

S

ARRÊTÉ

DIRECTION

DÉS SERVICES D'ARCHITECTURE

Bureau des Monuments Historiques  
et des Sites

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des  
Monuments Naturels et des Sites de caractère artistique, historique,  
scientifique, légendaire ou pittoresque, et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la  
loiddu II Juillet 1942.

ARRÊTÉ

ART. 1ER - Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conser-  
vation présente un intérêt général la chapelle St Jean, l'ancien Prieu-  
ré et leurs abords au BLEYMARD (Lozère) comprenant les parcelles cadas-  
trales n° 519 à 530, 538 à 560 section C, appartenant à :

COMMUNE DE BLEYMARD	524 à 528
Pauvres de la Commune de Bleynard	522
MARGES Célestin Vve, née TEISSIER à la Remise	521
HIBRARD Antoine, époux JOURDAN à St Jean	530
<del>XXXXXXXX</del> Victor Paulin Mme, née RYTAVIN Augustine Beyrucix au bourg	558
POULET Auguste à St Jean	523
PRIVAT Augustin " " "	529, 559, 560
ROBERT Félix Urbain, épouse ALMERAS au Bleynard	519
ROBERT Urbain, époux REBOUL au Bleynard	520

La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce  
qui concerne les immeubles bâtis; elle vise également le plan d'eau du  
Lot du droit de la parcelle 519 au droit de la parcelle 560.

ART. 2 - Le présente arrêté sera notifié au Préfet du département  
pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de BLEYMARD  
et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables, chacun en ce  
qui le concerne de son exécution./.

Paris, le 19 FEV 1943

Par délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire Général des  
Beaux-Arts :

Signé : L. HAUTECOEUR.

Pour ampliation  
Le S/Chef du Bureau des  
Monuments Historiques  
et des Sites :

*Colin*

MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT  
ET  
MINISTÈRE DE LA CULTURE

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

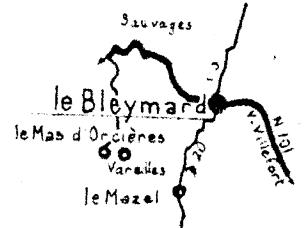
LISTE  
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS  
AU TITRE DES LÉGISLATIONS  
SUR  
LES MONUMENTS HISTORIQUES  
ET SUR LES SITES  
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1<sup>er</sup> AVRIL 1983)

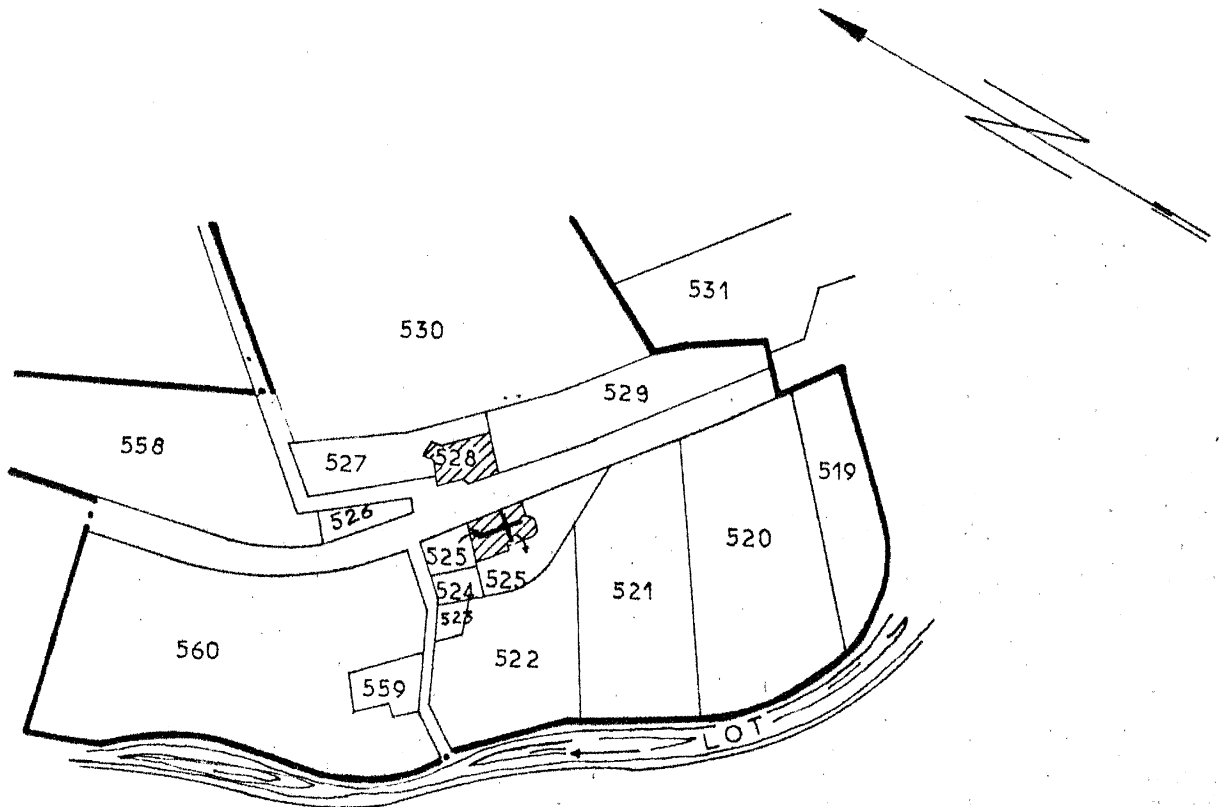
Bleygard (Le). —

- Chapelle Saint-Jean, ancien prieuré et leurs abords (parcelles n<sup>os</sup> 519 à 530, 558 à 560, section C du cadastre). La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce qui concerne les immeubles bâtis; elle vise également le plan d'eau du Lot du droit de la parcelle n<sup>o</sup> 519 au droit de la parcelle n<sup>o</sup> 560 (*S. Ins.* : 19 février 1943).

## LE BLEYMARD

ARRONDI<sup>S</sup> MENDE  
CHEF LIEU - DE - CANTON

## CHAPELLE ST JEAN , ANCIEN PRIEURÉ ET LEURS ABORDS



Partie inscrite

Extrait du plan cadastral.  
Section: C

## ARRÊTÉ DU 19 FEVRIER 1943

Article 1er - Sont inscrits sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la chapelle St-Jean, l'ancien prieuré et leurs abords au Bleygard (Lozère) comprenant les parcelles cadastrales N° 519 à 530, 558 à 560 section C appartenant à :

Commune de Bleygard	524 à 528
Fauvres de la commune du Bleygard	522
FARGES Célestin Vve, née TEISSIER, à la Remise	521
HIBRARD Antoine, époux JOURDAN, à St-Jean	530
MEYRUEIX Victor Paulin Mme, née RYTAVIN Augustine, au Bourg	558
POULET Auguste, à St-Jean	523
PRIVAT Augustin, à St-Jean	529, 559, 560
ROBERT Félix, Urbain, épouse ALMERAS, au Bleygard	520
ROBERT Urbain, époux REBOUL, au Bleygard	519

La mesure s'applique aux façades, élévations et toitures en ce qui concerne les immeubles bâtis ; elle vise également le plan d'eau du Lot au droit de la parcelle 519 au droit de la parcelle 560